

Les tiers-lieux au cœur des défis démocratiques

Des lieux pour faire culture et nouvelles centralités populaires

Hugues Bazin, dans « Préserver et développer les Tiers-Lieux fondés sur la logique des communs », p8-9, Coopérer pour Entreprendre, 2020, intervention du séminaire « CAE, Tiers-Lieux, Fablabs » (1) du 26 novembre 2019 à Strasbourg, table-ronde « Regards croisés ».

Table des matières

| | |
|--|---|
| DES LIEUX POUR « FAIRE CULTURE » | 2 |
| INVESTIR LES TERRITOIRES DÉLAISSÉS ET CRÉER DE NOUVELLES CENTRALITÉS POPULAIRES..... | 2 |

La notion de Tiers-Lieux a été introduite en 1989 aux Etats-Unis par le sociologue Ray Oldenburg pour « désigner des lieux ne relevant ni du domicile ni du travail ». Les Tiers-Lieux semblent prendre leur(s) source(s) dans les mutations du travail et des transformations des espaces urbains et sociaux à l'œuvre depuis les années 90, avec pour visages et mémoire les premières friches, squats et autres fabriques culturelles.

Les Tiers-Lieux émergent dans une société urbanisée en crise. En 2001, Fabrice Lextrait, ancien administrateur de la friche culturelle "La Belle Mai" publie un rapport sur les espaces intermédiaires, très fortement marqués par leur dimension artistique et culturelle : "Ces "organisations" n'émergent pas au

hasard, mais elles n'ont pas à voir avec les grandes politiques de cohésion sociale qui échouent systématiquement sur ce terrain de l'intégration. En fait, ces mouvements concernent "les creux de la ville", "des espaces interstitiels" dans lesquels des mondes sociaux différents s'entrecroisent."



DES LIEUX POUR « FAIRE CULTURE »



Présent le 26 novembre à la table ronde « Regards croisés », Hugues Bazin est un chercheur indépendant en sciences sociales et l'animateur du Laboratoire d'Innovation Sociale par la Recherche-Action. Ses nombreuses recherches dans ce qu'il nomme des « tiers espaces » ou « espaces intermédiaires de l'existence » le conduisent à identifier le rôle crucial que la culture qui, « lorsqu'elle est installée dans un lieu ou lorsqu'elle agit avec un lieu, a la capacité de favoriser la construction avec les habitants, les usagers et une diversité de publics ».

« Ces espaces sont des lieux de recomposition au sein desquels les usagers acteurs développent leurs outils et ressources communes. Ils y produisent un savoir original. En créant ses propres zones d'autonomie, le travail culturel interroge les normes et les dispositifs institutionnels. Il recompose de nouveaux rapports à la société. De fait, le travail culturel institue un nouveau monde de significations sociales et imaginaires. Or, sans imaginaire, pas de collectif. Sans imaginaire, pas de société. » Ces analyses font écho à celles de Fabien Lex-trait, qui observait également la capacité des lieux culturels à participer à la reconstruction d'espaces politiques : « Face à la dépolitisation de nos sociétés, les mobilisations artistiques et civiques se conjuguent de façon spécifique autour de chaque expérience afin de refuser un certain fatalisme et de construire un espace politique où l'art est interrogé dans sa capacité à reproduire du lien social et à rénover la cité. » Elles renvoient également aux réflexions portant sur le droit culturel et l'identité culturelle, comprise comme « l'ensemble des références culturelles par lesquelles une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité » (2).

INVESTIR LES TERRITOIRES DÉLAISSÉS ET CRÉER DE NOUVELLES CENTRALITÉS POPULAIRES

Ces nouvelles pratiques sont facilitées parce que des espaces anciennement industriels sont alors disponibles. À Strasbourg, après le déménagement de la coopérative de collecte de lait, les lieux sont progressivement réinvestis par des logements étudiants et des salles culturelles (expositions, concerts...), dont la LAITERIE. Le SHADOK, lieu dédié au numérique, prend place dans un ancien entrepôt commercial, utilisé précédemment pour l'armement portuaire. Dans ces territoires délaissés ou sans emprise, peuvent alors plus qu'ailleurs s'élaborer de « nouveaux systèmes d'échanges, d'auto-organisation, d'autoformation et d'auto-fabrication qui contribuent à répondre à leurs besoins ». De nouvelles centralités populaires. À partir de l'observation d'un quartier populaire de Roubaix, le Collectif-Rosa-Bonheur a ainsi analysé la façon dont la marginalité économique et sociale des individus les avait poussés « à l'apprentissage d'autres formes d'organisation populaire dans le territoire, d'autres formes

d'échange et de valorisation économique des ressources disponibles, [qui] s'effectue souvent aux marges du marché (3). »

1. Près de 50 personnes s'étaient réunies à Le Shadok, lieu de fabrique numérique, pour participer au séminaire porté par Coopérer Pour Entreprendre avec le soutien de Ville et Eurométropole de Strasbourg et la participation du Pôle Stratégie de recherche et d'innovation de l' ANCTerritoires, le Réseau Français des Fablabs et les #TiLiOS. Plusieurs enjeux clés avaient été abordés que vous retrouverez dans la publication : la protection sociale des travailleur·ses dans les tiers-lieux, les convergences entre #CAE et #TiersLieux, le rapport entre collectif et commun, les défis démocratiques auxquels font face les tiers-lieux et des propositions d'actions collectives pour renforcer la logique des communs. Cette journée s'inscrivant dans la dynamique de recherche-action « Agir par les communs » #APLC, vous pourrez retrouver le contenu de la publication en creative commons sur #MoviLab, [site ressources sur les tiers-lieux](https://movilab.org/wiki/Contenu_publication_post-seminaire_Strasbourg_26/11/2019) : https://movilab.org/wiki/Contenu_publication_post-seminaire_Strasbourg_26/11/2019
 2. Déclaration de Fribourg sur les droits culturels, 2007
 3. Collectif Rosa-Bonheur, « Centralité populaire : un concept pour comprendre pratiques et territorialités des classes populaires d'une ville périphérique », SociologieS [En ligne], Dossiers, Penser l'espace en sociologie, mis en ligne le 16 juin 2016.
-